

Législature 2021-2026

Séance du 22 décembre 2021

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°15

Interruption des négociations avec Denner

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons qu'après réflexion et analyse, le Conseil communal a décidé de ne pas poursuivre les discussions avec Denner concernant sa venue éventuelle en zone industrielle « Plein Sud ». En effet, ce projet ne répond plus, suite à son évolution, à ses attentes. Cette décision a été prise pour les raisons suivantes :

- Depuis de nombreuses années, la ligne directrice du Conseil communal pour sa zone industrielle est de ne pas accueillir de centre de logistique sans valeur ajoutée et d'avoir un ratio se rapprochant de 40 emplois à l'hectare ;
- Lors des premiers contacts et des visites de sites, il avait été question de la possibilité de rapatrier trois sites sur Estavayer avec, à la clé, 320 emplois à terme sur 60'000 m² ;
- Avec le temps, le projet a pris de l'ampleur au niveau du besoin en m², environ 90'000 m², et est devenu flou au niveau des emplois, avec néanmoins une tendance à la baisse, notamment au niveau des emplois administratifs ;
- Le volume des nuisances générées par l'important trafic de camions n'est pas adapté à nos infrastructures routières et, malheureusement, nous avons aussi appris en cours de projet, que ces nuisances ne seraient pas compensées par un transfert sur le rail à terme.

Le Conseil communal est en contact avec différentes sociétés qui souhaitent s'établir dans cette zone industrielle. Il analyse chaque projet en fonction de l'adéquation à la zone, du ratio entre le nombre d'emplois potentiels et la surface souhaitée, des nuisances créées, de la capacité des infrastructures communales à répondre aux besoins ou encore à la provenance et à la fiabilité des promoteurs.

Comme cela est mentionné dans son programme de législature, il souhaite également prospecter de manière ciblée de nouvelles entreprises, notamment en identifiant les secteurs d'activités qui compléteraient le tissu actuel, au niveau par exemple de l'agro-alimentaire, de la santé ou de l'artisanat.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Lionel Conus
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Eric Chassot, syndic